

TRANSPORT SCOLAIRE

LISTE DE PRIX 2026-2027

AVEC LES TRAJETS DE 2025-2026

Les lignes sont remaniées chaque année en fonction du domicile des élèves.

Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt
LIGNE 1 : CHÊNE-BOURG / CONCHES		
3'880.-	7h08	Chêne-Bourg, av. Bel Air, TPG De Haller
	7h14	Chêne-Bourg, TPG Stade des Trois-Chênes
	***	Chêne-Bourg, av. de Thônex 28
	7h16	Thônex, rte de Sous-Moulin/av. Suisse
	7h16	Thônex, angle rte Suisse/av. de Thônex
3'780.-	7h22	Conches, ch. de Vert Pré 26
	7h24	Conches, ch. de la Colombe 28
	7h25	Conches, ch. J.-F. Dupuy/ch. Colombe
	7h27	Conches, angle ch. Fossard/ch. Paumière
	7h32	Conches, ch. du Velours/ch. Florence
LIGNE 2 : ECHENEVEX/CROZET		
4'200.-	7h00	Echenevex, rue François Estier 548
	7h03	Echenevex, rte de Méribel 613
	7h04	Echenevex, Rte de la Vie Dessus 41
4'170.-	7h14	Crozet, angle imp. des Jardins d'Hiver/rte du Col
	7h15	Crozet, impasse des 4 Saisons 29
	7h17	Crozet, place de l'Eglise
3'870.-	7h30	Meyrin, TPG Meyrin-Gravière
	7h31	Meyrin, TPG Champs-Frêchets
LIGNE 3 : VÉSENAZ/COLOGNY		
4'070.-	6h55	Meinier, rte de Corsinge 29
	7h00	Vésenaz, ch. St-Maurice, TPG St-Maurice
	7h04	Vésenaz, TPG Mancy, rte de Thonon
	7h06	Vésenaz, angle Champs de Chaux/ch. des Rayes
	7h07	Vandoeuvres, ch. des Champs de Chaux 15, 12C
	7h11	Vandoeuvres, rte de Pressy 35
3'870.-	7h16	Cologny, ch. Faguillon 1
	7h20	Cologny, ch. des Hauts-Crêts 4
	7h25	Chêne-Bougeries, angle Mont-Blanc/Gr.-Falquet
	7h31	Chêne-Bougeries, rue Castoldi 4
LIGNE 4 : HERMANCE/COLOGNY		
4'120.-	6h55	Hermance, arrêt TPG Hermance
4'100.-	7h00	Anières, angle Sous-Chevrens/Champs-Lingots
	7h04	Anières, ch. de Bézaley 33
	7h08	Corsier, TPG Corsier-Port
	7h10	Collonge-Bellerive, arrêt TPG Bellerive
4'070.-	7h13	Vésenaz, rte d'Hermance 1-3
	7h17	Collonge-Bellerive, angle Clos Alpestre/Capite
3'870.-	7h20	Cologny, TPG Fraidieu
	7h21	Cologny, TPG Mairie
3'780.-	7h28	1207 GE, Stade de Frontenex
	7h31	1207 GE, rue Eaux-Vives, TPG Merle d'Aubigné
	7h32	1207 GE, rue Eaux-Vives, TPG Vollandes
LIGNE 5 : CHÊNE-BOUGERIES/RIEU		
4'070.-	7h00	Vandoeuvres, ch. Pré-Moineau 11
3'870.-	7h05	Chêne-Bougeries, angle Fourches/D. Meunier
	7h06	Chêne-Bougeries, angle Fourches/Prés Gradelle
	7h07	Cologny, ch. des Fourches 21
	7h10	Chêne-Bougeries, ch. de Grange-Canal 50
3'780.-	7h13	1208 GE, angle ch. Ella-Maillart/rte de Chêne
	7h20	1208 GE, TPG Rieu, ch. Rieu
	7h24	1206 GE, angle Alfred Bertrand/Athénée
	7h25	1206 GE, angle ch. Malombré/rue de l'Athénée
	7h30	1205 GE, TPG Pédiatrie, av. de la Roseaie
	7h45	1205 GE, TPG Uni-Mail, bd Carl-Vogt

Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt
LIGNE 6 : VEYRIER/VESSY		
3'820.-	7h02	Veyrier, ch. des Marais, TPG Chemin des Bois
	7h03	Veyrier, ch. des Marais, TPG Boqueteaux
	7h10	Veyrier, rte du Pas-de-l'Echelle 34-20
	7h11	Veyrier, ch. Chantecoucou 20
	7h12	Veyrier, angle rte de Veyrier/ch. Salésienne
3'800.-	7h16	Vessy, angle Antoine-Martin/Crêt de la Neige
	7h17	Vessy, ch. des Mugnets 14B,C,D
	7h14	Vessy, Angle rte Antoine-Martin/Crêt de la Neige
	7h15	Vessy, angle ch. Passoret/rte Antoine-Martin
	7h18	Vessy, ch. Chantefleur 54
	7h21	Vessy, TPG Combettes
3'780.-	7h24	Carouge, ch. Charles-Poluzzi 55 et 14D
	7h35	Carouge, TPG Tours, av. Vibert
LIGNE 7 : CHAMPEL		
3'780.-	7h17	1206 GE, av. de Champel, TPG Champel-Gare
	7h18	1206 GE, TPG Calas, av. de Champel
	7h19	1206 GE, TPG A.-Gos, ch. Crêts-de-Champel
	7h22	1206 GE, TPG Crêts-de-Champel, av. Louis-Aubert
	7h24	1206 GE, rte Florissant, TPG Louis Aubert
	7h25	1206 GE, TPG Krieg, rte de Florissant
	7h30	1207 GE, TPG Musée, rte de Malagnou
	***	1205 GE, TPG Claparède, Place Claparède
	7h35	TPG Musée d'Art et d'Histoire, parking St-Antoine
LIGNE 8 : GRAND-SACONNEX		
3'800.-	***	Gd Saconnex, TPG Pregny, Penthes, rte de Pregny
	***	Gd-Saconnex, TPG Crêts-de-Morillon
	***	Gd-Saconnex, TPG Maison Parlements
	7h19	Gd Saconnex, arrêt TPG Gardiol
3'780.-	7h24	Pt Saconnex, TPG Petit-Saconnex, rue Moillebeau
	7h26	Pt-Saconnex, arrêt TPG Moillebeau
	7h30	Pt-Saconnex, arrêt TPG Trembley
	7h35	1202 GE, TPG Motta
	7h38	1202 GE, TPG Cannonière, rue Grand-Pré
	7h45	1202 GE, angle Antoine Carteret/rue Liotard
	7h50	1203 GE, av. d'Aire, Ecole de l'Europe
LIGNE 9 : FOUNEX / COMMUGNY		
5'290.-	7h00	La Rippe, rue du Carroz 9
4'270.-	7h14	Céligny, rte de Céligny 67
4'170.-	7h20	Founex, ch. des Fontaines 12
	7h23	Commugny, laiterie de Commugny, rte Coppet 5
	7h25	Commugny, angle ch. Barrauraz/Le Grenier
	7h26	Founex, TPN Chataigneriaz, rte Chataigneriaz
	7h27	Founex, rue du Vieux-Pressoir 1
	7h30	Founex, Champs-Blancs/Vuaracaux
LIGNE 10 : VERSOIX / RUE DE LAUSANNE		
3'870.-	7h02	Versoir, Grand-Monfleury 44
	7h09	Versoir, angle Fayards/Régiment-de-Conti
	***	Bellevue, TPG Mollies, rte de Lausanne
	7h19	Pregny-Chambésy, ch. des Cornillons, résidence
3'780.-	7h28	1202 GE, TPG Butini, rue de Lausanne
	7h35	1202 GE, TPG Navigation
	***	1201 GE, TPG Goulart, rue Terreaux-du-Temple
	7h47	1201 GE, rue St-Jean, TPG Ormeaux
	7h50	1203 GE, TPG Charmilles, rue des Charmilles

*** ARRÊTS AU RETOUR

Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt	Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt
LIGNE 11 : MIE / BELLEVUE			LIGNE 16 : BEAUMONT / PLAN-LES-OUATES		
4'170.-	7h08	Mies, ch. de Torry 10	4'270.-	6h55	Feigères, rte du Châble 856
	7h12	Mies, ch. des Pommiers 8		7h00	Beaumont, ch. des Usses Forêts 81
	7h17	Mies, angle ch. Sous-Voie/ch. du Triangle	4'070.-	7h10	Collonges sous Salève, ch. des Bornants 253
3'870.-	7h23	Genthod, ch. de la Pralay 24B		7h13	Bardonnex, rte du Prieur 22
	7h24	Genthod, ch. des Chênes 24		7h20	Troinex, TPG Les Crêts, rte de Troinex
	7h27	Genthod, ch. de Pougny 11		7h21	Troinex, TPG Moulins Drize, rte de la Chapelle
	7h30	Genthod, angle rte de Pougny/rte de Collex	3'780.-	7h23	Plan-les-Ouates, rte de Saconnex d'Arve 11-14
-	7h36	Bellevue, ch. des Tuileries, Cabinet vétérinaire		7h38	Onex, TPG Belle-Cour, rte du Grand-Lancy
	7h37	Bellevue, ch. des Tuileries/ch. Chênaie			
LIGNE 12 : DARDAGNY / VERNIER			LIGNE 17 : LACONNEX / BERNEX		
4'270.-	***	St-Jean-de-Gonville, rue de l'Eglise 235	4'000.-	6h55	Avully, rte d'Epeisses 22
4'170.-	***	Dardagny, ch. de Bertholier 16		7h10	Viry, rte du Pontet 381
	7h00	Dardagny, ch. de Brive 1		7h20	Lacconnex, rte du Coteau 17 - 14
4'120.-	7h12	Satigny, rue de la Gare de Satigny 64		7h21	Lacconnex, angle Méandres/Imp. des Jumelles
	7h15	Satigny, ch. des Framboises 14	3'810.-	7h27	Bernex, rte Alphonse-Ferrand 77
3'880.-	7h24	Meyrin, ch. Edmond.Rochat 16		7h36	Bernex, ch. du Signal 30
	7h30	Meyrin, ch. du Grand-Puits 49A		7h40	Bernex, ch. de Sur-Beauvent 31
3'970.-	7h38	Vernier, Rte du Canada, TPG Bois Chébé		7h43	Confignon, angle ch. des Hutins/ch. Sous le Clos
3'780.-	7h50	Aïre, ch. Nicolas-Bogueret, devant l'école			
LIGNE 13 : CESSY / PREVESSIN			LIGNE 18 : BEGNINS / VERSOIX		
4'210.-	7h02	Cessy, angle Imp. Noisetiers/Tugegny	5'290.-	6h45	Luins, ch. de l'Arzillier 20
	7h12	Ornex, arrêt bus Ornex, Prénépla		6h50	Begnin, église
4'150.-	7h15	Preveessin, ch. Perrières 342, arrêt bus	4'270.-	***	Crans, rte du Port 8C
	7h17	Preveessin, angle ch. du Château/imp. Sénateur	4'170.-	7h13	Coppet, ch. des Chênes 16
	***	Preveessin, arrêt bus la Bretonnière	3'870.-	7h27	Versoix, angle ch. Maurice-Ravel/ch. Mégard
	7h21	Preveessin, angle rue du Stade/imp. Rousserolles		7h28	Versoix, ch. Maurice-Ravel 17
4'000.-	7h25	Ferney, ch. Planche-Brûlée 30		7h29	Versoix, TPG Saint-Loup, rte de Saint-Loup
	7h27	Ferney, angle rue Meyrin/ch. Champ Rapin	3'780.-	7h40	Les Avanchets, angle Baptista/rue Fr.Durafour
	7h31	Ferney, rue de Genève 10			
	7h33	Ferney, rue de Versoix 76A			
3'800.-	7h40	Gd-Saconnex, TPG Susette, rte de Ferney			
	7h42	Gd-Saconnex, TPG Taverney, rte de Ferney			
	7h45	Angle ch. Terroux/av. Louis-Casai			
LIGNE 14 : COLLEX-BOSSY / CHAMBÉSY			LIGNE 19 : VETRAZ-MONTHOUX / THÔNEX		
5'290.-	6h45	Divonne Les Bains, rue Combe de l'Eau 218	5'290.-	6h50	Vetraz-Monthoux, rte des Hutins 59
	6h52	Divonne Les Bains, bd des Epinettes 268		6h55	Vetraz-Monthoux, rte de la Colline 31
4'000.-	7h06	Collex-Bossy, angle ch. Marc-Emerly/rte de Collex		6h58	Annemasse, rue des Echelles 11
	7h10	Collex-Bossy, rte de Vireloup 42A	3'880.-	7h11	Thônex, TPG Sillons, rte de Jussy
3'800.-	7h20	Chambésy, TPG Caron, ch. Valérie		7h22	Chêne-Bourg, av. de Thônex 28
	***	Chambésy, ch. de Valérie 89	3'780.-	7h30	Conches, TPG Conches place, rte de Florissant
	7h25	Chambésy, ch. des Châtaigniers, centre sportif		7h31	Conches, TPG Crêts-de-Florissant, rte Florissant
	7h26	Chambésy, angle ch. de Malvand/ch. Fontaines		7h32	1206 GE, rte Florissant, TPG Velours
	7h36	Gd-Saconnex, ch. des Coudriers/Parc des Mayens			
3'780.-	7h40	1209 GE, av. du Bouchet 18-20			
LIGNE 15 : THOIRY / ST-GENIS					
4'170.-	7h05	Thoiry, rue des Tamaris 365, garage Ainter Auto			
	7h07	Thoiry, rue Briand-Stresemann, TPG Mairie			
	7h09	Thoiry, angle rue de l'Etraz/rue de Trèves			
	7h11	Thoiry, place d'Allemogne			
4'000.-	7h19	St-Genis Pouilly, allée des Mélèzes 196			
	7h25	St-Genis Pouilly, angle Faucille/Allée Stendhal			
	7h26	St-Genis Pouilly, rue Faucille, bus Cern Alice			
	7h28	St-Genis Pouilly, rue de Pouilly 5			
	7h29	St-Genis Pouilly, ch. des Moraines, pâtisserie			
	7h30	St-Genis, angle Clos des Anges/ch. des Vignes			
3'880.-	7h35	Meyrin, CERN, à côté grand giratoire sur France			
	7h37	Meyrin, rte de Meyrin, TPG Hôpital de la Tour			

*** arrêts au retour

Le tarif pour un trajet simple est de 65% du prix indiqué.

• Pour toutes les lignes, le trajet retour depuis Florimont a lieu à 16h50 et le mercredi à 12h50

• Pour tout renseignement, contactez Mme Lina Russo :
lrusso@florimont.ch / 022 879 00 14

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le service de transport scolaire proposé aux élèves de Florimont dessert la région de Genève, le canton de Vaud et la France voisine.

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de déposer votre demande d'inscription dans les meilleurs délais. Les inscriptions sont enregistrées pour toute l'année scolaire.

La mise en service/maintien d'un trajet dépend en priorité de ce qui suit:

- nombre d'élèves inscrits ;
- demandes d'inscription parvenues dans les délais impartis ;
- inscriptions de l'année précédente ;
- demandes de trajets aller/retour ;
- distance séparant le domicile et l'école ;
- durée du trajet.

TRAJETS ET HORAIRES :

Les trajets et horaires sont établis en fonction des demandes et confirmés, par écrit, avant la fin du mois d'août.

Toute demande de changement, à titre exceptionnel ou provisoire, doit être adressée au service du transport scolaire, au moins 48h à l'avance (tél 022 879 00 00/ reception@florimont.ch). Elle sera satisfaite, sous réserve de places disponibles dans le bus souhaité.

Les élèves sont priés **d'attendre le bus** à l'emplacement indiqué (arrêt TPG le plus souvent) au **moins 5 minutes avant l'horaire fixé**.

En cas de conditions météorologiques défavorables, la Direction se réserve le droit de modifier les horaires/ interrompre les trajets, sans préavis.

En cas de nécessité ou pour des raisons d'organisation, la Direction se réserve le droit de modifier en tout temps les horaires, trajets, arrêts et/ou éventuellement de changer un élève de bus en cours d'année.

CHANGEMENT D'ADRESSE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE :

Une place sur une autre ligne n'étant pas garantie, tout changement doit être signalé au service du transport scolaire le plus rapidement possible, afin de nous permettre de trouver la meilleure solution.

FACTURATION / ANNULATION :

Le service de transport scolaire est facturé en sus de l'écologie. Il est payable en totalité au début de l'année scolaire. Aucun remboursement, ni aucune déduction ne sera accordé(e) en cas d'absence due à une modification exceptionnelle des heures de cours.

Les éventuels désistements sont recevables au plus tard 3 jours après que les précisions relatives à l'arrêt et à l'heure du ramassage ont été communiquées.

Les inscriptions "aller-retour" (tarif annuel), "aller simple" (65% du tarif annuel) ou "retour simple" (65% du tarif annuel) avec une seule destination pour l'aller et le retour sont possibles (voir tarifs transport scolaire).

Les inscriptions sur deux lignes de bus différentes (une semaine sur deux ou certains jours de la semaine) seront facturées sur la base du tarif annuel du trajet le plus long (100%) et du tarif annuel le plus court (50%).

Le prix d'un transport occasionnel est de **CHF 25.-** par élève.

Un supplément de **CHF 200.-** sera facturé pour tout changement de trajet régulier.

L'Institut se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respecterait pas les règles et obligations prévues dans le cadre du transport scolaire (voir code de conduite). En cas de suspension, il n'est procédé à aucun remboursement.

COMPORTEMENT

Le transport scolaire est soumis au règlement général de l'Institut. Des poursuites pourront être engagées en cas d'actes de malveillance.

L'Institut se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respecterait pas les règles et obligations liées au transport scolaire (voir code de conduite). En cas de non-respect de ces règles, l'enfant recevra un premier avertissement. Après trois avertissements, l'élève aura l'interdiction temporaire ou définitive d'utiliser le transport scolaire. En cas de suspension, les frais de transport scolaire ne sont pas remboursés.

CODE DE CONDUITE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Nom, prénom et classe de l'élève :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. L'élève se rend à temps aux arrêts indiqués par le service du transport scolaire (3-4 minutes avant l'horaire).
2. L'élève ne doit jamais se tenir sur la route en attendant l'autobus et doit rester sur le trottoir ou en bordure de route. La montée dans le bus se fait dans le calme.
3. L'élève salut poliment le chauffeur.
4. L'élève respecte le véhicule et les affaires d'autrui. Le remboursement des frais de réparation ou de remplacement du matériel endommagé par l'élève sera réclamé à lui-même et/ou à ses parents.
5. Dès qu'il s'assied dans le bus, **l'élève boucle sa ceinture de sécurité** et la garde attachée jusqu'à l'arrivée.
6. L'élève doit parler discrètement, sans crier ni siffler. Tout langage injurieux et vulgaire est interdit dans le véhicule.
7. L'élève fait attention aux plus petits et les aide si nécessaire.
8. Sauf en cas d'urgence, l'élève ne doit pas s'adresser au conducteur quand le véhicule est en marche.
9. L'élève doit s'abstenir de tout désordre dans le véhicule.
10. En tout temps, et plus particulièrement au moment de l'embarquement et du débarquement, l'élève doit agir de manières réfléchie et sécuritaire.
11. L'élève obéit en tout temps aux directives du chauffeur.
12. L'élève respecte les autres enfants et le chauffeur dans les paroles, comme dans les gestes.

Il est par ailleurs interdit de :

13. Se bousculer.
14. Se déplacer ou de se tenir debout quand le véhicule est en marche.
15. Sortir la tête ou les bras hors des fenêtres.
16. Lancer des objets dans le bus ou par les fenêtres.
17. Boire ou manger dans le bus.
18. Toucher au mécanisme de la porte.
19. Jeter des déchets dans le véhicule.
20. Endommager les sièges et autres parties du bus.
21. L'usage d'appareils connectés est interdit dans le bus.

En cas de non-respect des points susmentionnés, les parents sont avertis par écrit. En cas de récidive, l'élève est soumis à une suspension temporaire ou définitive du transport scolaire. En cas de suspension, les frais de transport scolaire ne sont pas remboursés.

Date :

Signature du/des parent(s) :

.....

Signature de l'élève (dès la 11^{ème}) :

.....